

Le 10 mai 2018

Rapport du comité d'acceptabilité sociale de Danville sur le projet de centre de tri et de transformation des résidus de construction, rénovation démolition (CRD).

Parties du rapport

1. Le contexte, les membres et le mandat
2. Recherche d'informations et outil d'analyse
3. Sommaire exécutif
4. Sommaire détaillé

1- LE CONTEXTE, LES MEMBRES ET LE MANDAT

CONTEXTE

Une promotrice, associée à sa famille dans la démarche et dont elle a le support, désire implanter un centre de tri et de transformation de matériaux de construction, rénovation et démolition à Danville et pour la région de notre MRC. Un membre de la famille possède déjà quelques conteneurs et une petite compagnie de transport. Il fait depuis longtemps de la récupération par le biais de ce qu'on appelle communément "une cour à scrap". La promotrice fait déjà depuis plus d'un an des démarches multiples pour concrétiser son projet. Toutefois jamais le promoteur n'a eu l'occasion de présenter son projet à la population. Aussi ce projet nécessitait un changement de zonage. Au moment de notre entrée en scène, la ville avait déjà fait les démarches auprès de la MRC à ce sujet. Il y eut en mars une rencontre publique pour expliquer à la population le processus du changement de zonage. Toutefois comme ce changement était étroitement associé au projet de centre de tri il ne faisait pas de doute que dans l'esprit des gens les deux projets étaient intimement soudés.

L'initiative de créer un comité d'acceptabilité sociale étant dans le programme électoral de notre maire. Des pourparlers avaient été faits depuis quelques mois.

(On trouvera en annexe deux résumés associés au contexte)

Membres

Les trois membres proposés par notre maire pour constituer le Comité d'acceptabilité sociale ont tous et toutes accepté d'en faire partie et dans l'esprit de la démarche, chacun et chacune devaient être associés à un volet principal du développement durable. Il s'agit de Danielle Pilon pour le volet social, Craig Frost pour le volet économique et moi-même Caroll McDuff pour le volet environnemental. À la première rencontre, nous avons tous été d'accord pour nous adjoindre une personne du quartier potentiellement le plus impacté par l'entreprise éventuelle. Nous avons proposé Brigitte Martin et elle accepta.

Un élu, Daniel Pitre, et la directrice générale, Caroline Lalonde, font aussi partie du comité.

Mandat

Dès la première rencontre de travail, nous avons précisé que le mandat se limitait à l'analyse du projet de centre de tri des résidus CRD. Nous ne traitons pas du projet de changement de zonage. Comme une partie de la population du quartier le plus susceptible d'être impacté voyait d'un mauvais oeil l'arrivée de cette entreprise, nous devions évaluer le niveau d'acceptabilité sociale de ce projet. Il existe plusieurs définitions de l'acceptabilité sociale et nous n'avons pas vraiment débattu théoriquement de la chose puisque nous n'avons que quelques semaines pour remettre notre rapport. Il était clair à ce moment qu'il y avait une résistance certaine d'une partie de la population comme il arrive souvent quand un promoteur se présente et que l'information de base sur un projet est inconnue des gens. Nous avons implicitement compris qu'il nous fallait faire la part des choses entre la réalité de ce projet et les menaces potentielles qu'il pouvait représenter versus les perceptions de la population.

2- RECHERCHE D'INFORMATION ET OUTIL D'ANALYSE

Il y a d'abord eu enquête pour connaître la réalité de la récupération et de la valorisation des résidus de CRD dans notre région immédiate et dans l'Estrie et aussi le Centre-du-Québec. Parallèlement nous avons consulté le PGMR de notre MRC. Vous trouverez en annexe deux résumés de ces démarches. Après avoir consulté à quelques reprises les deux responsables de l'élaboration des certificats d'autorisation et de l'opérationnalisation du suivi environnemental en Estrie au niveau du ministère responsable, nous avons d'abord visité l'ancien centre de tri de Warwick, devenu un centre de transbordement faute de rentabilité. Puis lors de la rencontre de deux heures avec l'entrepreneur qui nous a présenté son projet et qui a répondu à nos questions, nous avons appris que celle-ci voulait faire ses activités à l'intérieur et que son modèle d'entreprise se trouvait à St-Paul d'Abbotsford. Nous avons donc aussi visité cette entreprise.

Puis il nous fallait un outil d'analyse pour pouvoir analyser le projet de façon complète et objective. Lors de mes recherches, j'ai pris connaissance de la grille d'Asbestos et de celle du comité de surveillance d'Alliance Magnésium. Tous deux ont adapté en partie une grille d'analyse provenant de l'Université du Québec à Chicoutimi. Après consultation auprès d'un intervenant de Chicoutimi j'ai proposé au groupe d'utiliser intégralement la grille originale. Celle-ci a la particularité de mesurer l'acceptabilité sociale à partir de six thèmes. Les trois les plus connus sont l'environnement, le social et l'économique; les auteurs ont aussi intégré les volets éthique, gouvernance et culture. Nous avons donc utilisé cette grille, mais sans prétendre la maîtriser complètement. Toutefois à l'usage elle a permis, je crois, de saisir toutes les facettes du projet. Pour son utilisation maximum nous aurions eu besoin de plus de temps. Nous considérons toutefois que les résultats qu'on en a tirés sont suffisamment valables pour nous permettre de mesurer l'acceptabilité sociale sous le grand paravent du développement durable.

3- Sommaire exécutif

Suite à sa recherche et à son analyse, le comité recommande l'acceptation conditionnelle du projet de centre de tri tel qu'il nous a été présenté par la promotrice. C'est dire que la situation actuelle de ce projet et son contexte de promotion ne nous permettent pas de recommander sans des bonifications majeures l'acceptation de ce projet.

Le projet comme tel de faire le tri et la transformation des résidus CRD localement et à l'échelle de la MRC d'abord est nul doute positif et favorise en partie la résilience de notre communauté régionale en transformant ici nos résidus de CRD, ce qui serait nouveau, et en rendant disponible à proximité quelques produits de transformation (paillis, compost et peut-être d'autres matériaux de construction comme cela se fait ailleurs). Il va dans le sens nécessaire actuellement de valoriser les matières résiduelles et de diminuer ce que nous envoyons à l'enfouissement. En plus, il participe à diminuer les gaz à effet de serre, car le transport impliqué sera réduit étant donné la distance à faire pour valoriser nos résidus CRD qui vont à différents endroits plus éloignés actuellement et qui ne sont pas transformés localement. À ce chapitre il faut souligner aussi la persévérance et la ténacité du promoteur.

Des cinq dimensions analysées, seul l'aspect écologique pourrait être accepté tel que le projet est présenté actuellement. Pour la dimension sociale, le projet comporte plusieurs initiatives importantes visant à réduire les nuisances (bruit, odeurs, poussières, aspect visuel, impact pour le corridor vert). Les principales mesures étant d'effectuer les actions de transformation à l'intérieur d'un bâtiment fermé et de construire une voie d'accès parallèlement à la route 116. Cependant la dernière initiative du promoteur concernant l'amorce possible des activités dans les locaux de l'entreprise actuelle, Outils-Pac, compromet sérieusement les initiatives de réduction des nuisances du projet original plus près de la route 116. En effet, autour d'Outils-Pac, 5 résidences principales se trouvent à moins de 200 m de ce lieu et 4 autres assez près aussi. Sans

parler de l'attrait augmenté de la rue du Carmel comme voie de circulation pour les transporteurs malgré l'intention du promoteur de réaliser une voie d'accès par l'arrière.

La dimension économique comporte plusieurs incertitudes, en partie inhérentes à ce type d'entreprise et en partie dues aux ambitions du promoteur quant au tonnage potentiel à recevoir. Cette dimension souffre aussi d'un manque de transparence évident dans la démarche qui autrement pourrait conforter minimalement la viabilité économique du projet. Enfin, les dimensions éthiques et de gouvernance analysées comportent des bonifications importantes à faire par le promoteur pour arriver à une acceptabilité sociale suffisante à la fois pour les résidents ou les entreprises impactées (récupération de métaux) et pour les partenaires essentiels à la réussite de l'entreprise que sont la Ville de Danville, la MRC et les autres municipalités de la région ainsi que les organisations de développement économique susceptibles d'appuyer le promoteur.

4- SOMMAIRE DÉTAILLÉ

THÈME ET OBJECTIFS A	Mesures prévues par le promoteur	Bonifications demandées
Social 4.6-réduire les nuisances	Plantation d'arbres, circulation par le chemin Bennett, activités de tri et de transformation à l'intérieur	Entreposage ordonné des conteneurs et des matières entreposées à l'extérieur pour éviter que le site ressemble à un dépotoir juste à l'entrée du village
Social 5.2- assurer une sécurité effective	Clôture et plantation d'arbres	S'assurer d'une protection adéquate de la piste cyclable et de la traverse cycliste sur le chemin Bennett.
Social 8.3- aménager des infrastructures durables	Pas de plan spécifique pour une construction durable. Aussi hauteur de 23 pieds prévue.	Hauteur de 25 pieds recommandée pour l'efficacité des opérations. Construction d'un bâtiment durable dans le temps.
Écologique 3.3 Planifier une utilisation judicieuse des ressources renouvelables	Bassin de rétention. Creuser un puits.	En particulier l'eau; récupération de l'eau du système d'arrosage pour réutilisation.
Écologique 3.4 Planifier une utilisation judicieuse des ressources non renouvelables		S'assurer d'avoir des débouchés pour la réutilisation des matières non renouvelables (bardeau, laine minérale, gypse)
Écologique 3.5 Optimiser les ressources en fin de vie	Le processus de valorisation lui-même	Débouchés et innovation pour réduire l'enfouissement.
Écologique 6.3- augmenter les puits de carbone	Déjà des arbres de prévus pour l'aspect visuel	Si possible planter plus d'arbres pour aussi compenser la production des gaz à effets de serre par le transport
Économique 1.2- s'assurer de l'adéquation entre les besoins et les biens et services produits		S'assurer des débouchés pour les intrants afin d'éviter une accumulation de matières sur le site.

THÈME ET OBJECTIFS	B	Mesures prévues par le promoteur	Bonifications demandées
Économique 1.3- favoriser l'écoconception dans une perspective cycle de vie			Rechercher l'optimisation des ressources (matériaux, personnes, temps), minimiser les impacts sur l'environnement et maximiser les retombées socio-économiques.
Économique 3.1- s'assurer de la viabilité économique			Préparer un plan d'affaires reconnu avec un comptable et comportant des prévisions financières, des ententes signées type contrat pour les intrants et les extrants. S'assurer d'un approvisionnement d'intrants lui permettant de couvrir ses frais de base et de débouchés à bon prix pour les extrants.
Économique 3.3- limiter les risques financiers			Effectuer une analyse rigoureuse du contexte, en analysant les effets d'autres activités. Adapter les politiques, stratégies programmes et projets aux capacités financières actuelles de l'initiateur. Proposer un bilan financier équilibré, tant pour les fonds publics que privés. En évaluant les risques financiers encourus, en les limitant et en les partageant. Utiliser les bons outils financiers en respectant les normes comptables et financières. Favoriser la sécurité des biens, en améliorant les garanties de ressources financières.
Économique 5.2- viser une croissance de la richesse			Détailler davantage la justification comptable de la croissance
Économique 6.3- planifier une utilisation judicieuse de l'énergie		Chauffage minimum de prévu, mais fenestration pauvre	s'assurer d'une fenestration adéquate du bâtiment pour une utilisation optimale de l'énergie solaire
Éthique 1.1- agir d'une manière transparente et intègre			Avoir une communication claire, transparente, limpide et constante avec les différents partenaires.
Éthique 2.2- rechercher des solutions pacifiques aux conflits			Améliorer ses relations publiques et la manière de communiquer avec les partenaires.

THÈME ET OBJECTIFS C	Mesures prévues par le promoteur	Bonifications demandées
Éthique 3.4- faire preuve d'altérité		Développer une attitude d'ouverture, de respect, d'écoute, d'empathie face aux préoccupations des citoyens et acteurs du milieu
Éthique 5.2- développer une éthique du dialogue		Communication respectueuse et à l'écoute des préoccupations des partenaires.
Gouvernance 2.1- intégrer le développement durable dans les processus de gestion		Stratégies d'amélioration continue pour maintenir les nuisances à un niveau minimum et faible
Gouvernance 3.6- Considérer le niveau d'acceptabilité		En tenant compte des attentes de la population, en se préoccupant des craintes et des inquiétudes de la population. En favorisant l'appropriation du projet et l'adhésion par la population. En prévoyant une stratégie de communication et d'information en continu. En tenant compte des stratégies des acteurs. En acceptant que le projet ne soit peut-être pas souhaité par la population, et que sa non-réalisation doive demeurer une option.
Gouvernance 5.2- Inclure des enjeux locaux spécifiques		Tenir compte du PGMR, du SAD et du règlement d'urbanisme de la municipalité. Aussi des activités de l'écocentre d'Asbestos, de Transport Yergeau et d'Envirométal.
Gouvernance 6.1- assurer l'accès à une information préalable, pertinente, compréhensible et juste		Organiser une visite annuelle des installations pour la population.
Gouvernance 6.3- fournir l'information de base aux décideurs		Fournir un plan d'affaires détaillé à la municipalité. Visite annuelle ou selon les besoins par l'inspecteur municipal.

Gouvernance 6.4- mettre en place des mesures de suivi et d'évaluation	Aucune d'annoncer	Mettre en place des mesures serrées de suivi et d'évaluation et organiser au moins une session d'information annuelle sur l'évolution de l'entreprise pendant les cinq premières années.
Gouvernance 8.3- Considérer la perception du risque	Souhaite commencer dans les locaux d'Outils-Pac	Prendre conscience de la problématique sociale amplifiée en commençant dans l'immeuble d'Outils-Pac.
Gouvernance 8.4- favoriser une répartition équitable des risques		Renoncer à la possibilité de commencer les activités chez Outils-Pac

SIGNATURES D'APPROBATION DES MEMBRES DU COMITÉ:

ANNEXE A

Les grandes lignes et données du PGMR (plan de gestion des matières résiduelles) 2016-2020, pour la MRC des Sources à propos des résidus de construction, de rénovation et de démolition, communément nommés CRD.

Référence:

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 MRC des Sources

lien:

<http://www.mrcdessources.com/services/environnement-developpement-durable/plan-gestion-matieres-residuelles/>

Notes:

Les textes ci-après en italique sont de ma composition à partir le plus souvent du PGMR, mais aussi de quelques autres recherches que j'ai faites.

D'autre part j'ai dû refaire les tableaux du PGMR, mais ils ne sont pas en italique.

Tout texte qui n'est pas en italique est un copier/coller du PGMR.

Tout texte en bleu est une copie directe.

La première chose à maîtriser dans le cadre de notre travail et analyse éventuels ce sera le PGMR de la MRC qui fait office de référence et de plan de match pour Danville et les autres municipalités de la MRC en matière de gestion des matières résiduelles. J'ai donc extrait du PGMR ce qui concernait les résidus dits CRD, construction, rénovation et démolition pour notre groupe.

Il se peut tout de même qu'il y ait quelques coquilles ou erreurs de transcription. Vous pourrez donc vérifier en vous référant au lien ci-haut.

Nous avons 3 lieux qui peuvent recevoir des CRD dans notre MRC. L'écocentre d'Asbestos, le parc à conteneurs de Danville et le parc à conteneurs de Wotton.

A- Données des 3 centres de réception des résidus CRD à partir du bilan 2016 du PGMR (chapitre 1, section 3-le portrait, p. 68-69-70) ; ce serait les données de l'année 2013 semble-t-il.

	ASBESTOS	DANVILLE	WOTTON
Réception CRD	3 aires séparées au sol	2 conteneurs	?
Types de Résidus CRD	A1-Bardeaux d'asphalte, A2-Pierres, briques, béton Dans conteneur: bois	Tout résidus CRD	Résidus CRD non-agrégats donc excluant pierres, briques, béton
Quantité reçue connue Pour résidus CRD	Bois = 117 t Bardeaux = 156 t	57 t Seulement CRD ?	25 t (2013)
Fonctions du site	Tri primaire	Aucun tri	?
Destination des résidus	Bois, bardeaux asphalte, briques, bétons, pierres = centre tri Warwick	Pour tout CRD = centre de tri de Warwick ou celui de Bury	Pour tout CRD = Bury
Destination des résidus	Métal = Enviro-métal		
Destination résidus	Autres CRD = Centre de tri de Bury		
Transport	Métal et bois par Enviro-métal		

- *L'écocentre d'Asbestos est ouvert à tout citoyen de la MRC avec des tarifications différentes. Le centre de tri Michel Couture de Stoke peut aussi recevoir des CRD de nos municipalités;*
- ***En date du 12 mars 2018 le responsable du Centre de tri de Warwick m'a confirmé que ce centre ne fait plus de tri, mais seulement du transbordement. Raison invoquée: le tonnage reçu ne permet pas d'être rentable. De ce fait les résidus CRD reçus à Warwick vont au Centre de tri de Bécancour nommé Enfouibec !!?? Il semble que chez Gaudreau à Victoriaville ont fasse de même (à vérifier).***

B- Coûts pouvant influencer fortement la destination des résidus CRD

Données du tableau de la page 84 titré: coûts annuels de collecte, de transport et de traitement/élimination des matières résiduelles toutes catégories. Je laisse des colonnes pour rafraîchir ces données qui datent de 2013. Les données sont en \$/u.o./an (uo=unité occupée).

En effet le producteur de résidus de CRD doit considérer les coûts comparés du transport à l'enfouissement et de l'enfouissement lui-même, avec les différents coûts pour les transférer au centre de transbordement ou de tri de son choix. Cela déterminera la destination des résidus de CRD le plus souvent. Ce tableau sera à compléter pour l'analyse économique.

	ASBESTOS 2013	ASBESTOS 201__	DANVILLE 2013	DANVILLE 201__
élimination	53,60 \$		54,70 \$	
récupération				
transport				
Main d'oeuvre				
Autres				

À la page 84, on apprend que le coût total annuel du traitement des résidus CRD pour le territoire de la MRC en 2013 est de: 85 590 \$ sur un total tous résidus confondus de 1 535 148 \$, soit 5,6 % de l'ensemble.

C- Autres données sur les types de matières de résidus CRD

(p. 103 et suivantes)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) sont :

- Les agrégats;
- Le bois;
- Les autres résidus (non-agrégats).

Les **agrégats** sont distingués des non-agrégats, car ces deux catégories ont des taux de récupération très différents. *En fait partout le gros du recyclage CRD est de cette catégorie.*

De plus, les **non-agrégats** sont divisés en deux types : le **bois de construction, matière visée par la Politique de gestion des matières résiduelles pour un bannissement de l'élimination prévu en 2014** et les **autres résidus**, par exemple le verre plat, la céramique, les résidus de plastique et de papier-carton.

À noter que le métal fait aussi habituellement parti des résidus CRD mais comme il est dit plus loin, la présence de plusieurs récupérateurs de métal dans la région amène les auteurs du rapport à ne pas tenir compte du métal quand ils parlent de CRD.

D- (7.1 BILAN SECTEUR CRD) P. 103

Le secteur CRD génère 3 427 tonnes de matières résiduelles avec un taux de récupération de 77,8 %;

Le fort taux de récupération global atteint par ce secteur s'explique par les modalités de gestion des résidus agrégats, qui sont majoritairement récupérés lors des travaux.

Le tableau 54 présente la synthèse des quantités de débris de CRD générées, récupérées en éliminées en 2013 sur le territoire de la MRC des Sources. Ces quantités incluent les matériaux secs en provenance des chantiers professionnels, les matières apportées aux écocentres ainsi que les matières potentiellement présentes dans les ordures ménagères.

• **Le secteur CRD génère 3 427 tonnes de matières résiduelles avec un taux de récupération de 77,8 %;ort taux de récupération global atteint par ce secteur stion des résidus agrégats, qui sont majoritairement récupérés lors des travaux.**

MRC des Sources

Plan de gestion des matières résiduelles

Octobre 2016 Chamard stratégies environnementales — Page 104

Tableau 54 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD, 2013

Types de MATIÈRES	RÉCUPÉRÉ	ÉLIMINÉ	GÉNÉRÉ	TAUX DE RÉCUP
Agrégats (béton, brique, asphalte)	2 140 t	132 t	2 273 t	94,2 %
Gypse	5 t	129 t	134 t	3,6 %
Bardeaux d'asphalte	13 t	108 t	121 t	10,8 %
Autres (<i>non-agrégats = verre plat, céramique, plastique, papier/carton, styromousse, etc.</i>)	0 t	111 t	111 t	0 %
Bois de construction	507 t	281 t	789 t	64,3 %
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t	
TOTAL	2 666 t	761 t	3 427 t	77,8 %

Remarques du rédacteur du rapport:

Il sera nécessaire d'approfondir le portrait quantitatif et qualitatif des débris générés par les secteurs de la construction, de la rénovation et de la démolition provenant de travaux résidentiels et ceux réalisés par des entrepreneurs privés. L'objectif est de connaître les quantités qui transitent dans les lieux de traitement (écocentre et déchetterie) et d'élimination des CRD ainsi que le taux de valorisation spécifique de chacune des matières.

Remarques de ma part (Caroll):

En 2013, selon ces données, on génèrait à l'échelle de la MRC 3427 tonnes de résidus CRD toutes catégories confondues.

J'ai appris que l'ex-centre de tri de Warwick, devenu centre de transbordement, recevait ou traitait, avec ce que recevait Gaudreau de Victoriaville, au total les deux ensemble 8000 tonnes de résidus CRD. Le total généré au Centre du Québec serait de 12 000 à 15 000 tonnes.

Il semble que la cause principale de la transformation du centre de tri de Warwick en centre de transbordement était le trop faible tonnage pour arriver à être rentable.

Il faudra revalider ces chiffres, certes, et faire la mise à jour pour notre MRC dans notre travail, mais à tout le moins ces données préliminaires mènent à des questions sérieuses sur le tonnage minimum nécessaire à un centre de tri en CRD pour être rentable. Une visite à Warwick s'imposera je crois.

E- (9.4 DIAGNOSTIC DE SITUATION DU SECTEUR CRD) (P. 118 ET ...)

Tout comme le secteur ICI, le secteur CRD regroupe une grande diversité d'acteurs et les filières de gestion de matières résiduelles générées manquent parfois de traçabilité sur leur provenance et leur destination finale. Par ailleurs, pour ce secteur, la nature même des matières résiduelles générées diffère beaucoup de celles des matières résiduelles des autres secteurs, en quantité ainsi qu'en composition, et les options de récupération sont par conséquent différentes des filières retenues pour le secteur résidentiel ou ICI.

9.4.1 Analyse des forces et des faiblesses

Les forces et faiblesses identifiées pour le secteur CRD sont présentées au tableau 61.

Tableau 61 : Forces et faiblesses du secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles

FORCES

- proximité de plusieurs carrières sur le territoire qui récupèrent les agrégats
- Sites de dépôt de matériaux secs à Danville et Wotton
- Présence de nombreux récupérateurs de métaux sur le territoire
- Trois centres de tri de débris de CRD localisés à proximité
- Écocentre d'Asbestos ouvert aux ICI

FAIBLESSES

- Peu d'obligations de récupération des débris de CRD dans les contrats municipaux
- Peu d'opportunités de réemploi des débris de CRD
- Absence de sensibilisation des particuliers et des entrepreneurs lors de la délivrance de permis de construction
- Faible traçabilité sur le niveau de valorisation des débris de CRD
- Pas de réglementation sur la valorisation des débris de CRD.

Les principaux atouts du milieu pour la gestion des débris de CRD sont reliés à la présence de lieux de dépôts pour les matériaux secs, à l'activité de plusieurs récupérateurs sur le territoire et à la proximité des installations de traitement.

Il y a peu de sensibilisation des générateurs quant à la destination finale de leurs résidus de chantiers et la décision repose donc sur les entreprises de location de conteneurs. La gestion des débris de CRD est souvent guidée par la distance à parcourir.

La récupération des agrégats générés lors de travaux municipaux ainsi que la réutilisation d'agrégats recyclés pour les travaux de construction de route ne sont pas des pratiques systématiques pour l'ensemble des municipalités.

Enfin, il y a peu de communication sur les possibilités de récupération des résidus non-agrégats tant au niveau des entrepreneurs que des particuliers que ce soit au moment de la demande ou lors de la délivrance des permis de construction.

Analyse des opportunités et menaces:

OPPORTUNITÉS

- Évolution du montant de la redevance à l'élimination
- Modalités de calcul des retours de redevance à l'élimination
- Objectifs de récupération et d'acheminement vers les centres de tri
- Mise en place du bannissement du bois
- Délivrance des permis par les municipalités

MENACES

- Pérennité des filières de récupération des débris de CRD
- Coûts de la valorisation des débris de CRD en comparaison aux coûts d'élimination

9.4.3 Attentes spécifiques du secteur CRD et enjeux pour les 5 prochaines Années

Les constats généraux à retenir concernant la gestion des matières résiduelles dans le secteur CRD sont les suivants :

- Les entreprises de location de conteneurs pour les débris de chantiers acheminent les matières aux installations les plus proches, sans vérifier leur destination finale (élimination ou valorisation);
- Les propriétaires des bâtiments ne sont pas sensibilisés à la bonne gestion des débris de

chantier et ne vérifient pas la destination des matières résiduelles;

- Il y a peu de chantiers LEED en raison des coûts élevés reliés à la démarche;
- Il y a peu de tri à la source sur les chantiers en raison de son coût (main-d'oeuvre requise pour ces activités) et de l'espace requis pour plusieurs conteneurs. En général, seul le métal est récupéré séparément;
- Les agrégats sont les matières résiduelles les plus facilement récupérées compte tenu de leur homogénéité et de leur densité;
- La brique peut être récupérée et utilisée pour l'aménagement paysager (brique concassée) lorsqu'elle n'est pas mélangée à d'autres matières résiduelles;
- Les résidus d'agrégats recyclés présentent les mêmes caractéristiques que les matériaux vierges et sont ainsi propices au réemploi dans les travaux de construction;
- Une partie des résidus d'agrégats est récupérée directement sur les chantiers où ils sont concassés et réutilisés en remblais;
- Le gypse est difficilement récupérable, car souvent mélangé à d'autres matières résiduelles;
- Il est important de créer une demande pour les agrégats recyclés afin d'assurer le réemploi de ces matières résiduelles et la pérennité de la filière de récupération;
- Peu de contrats municipaux incluent la possibilité ou l'obligation d'inclure des agrégats recyclés dans les travaux de route (la proportion est limitée à 20 % par le MTQ). Les exigences pour l'obtention d'un certificat d'autorisation sont variables d'une région à l'autre et peuvent complexifier les démarches pour de nouvelles installations de récupération.

CONCLUSION DES AUTEURS:

Les défis spécifiques du secteur CRD visent la sensibilisation des générateurs de débris de CRD et la pérennisation des filières de récupération ainsi que l'intégration de résidus recyclés dans les travaux.

De la même façon que pour le secteur ICI, l'ensemble de ces éléments a été considéré pour l'élaboration des mesures ainsi que pour leur sélection finale lors de l'étape d'évaluation de leur efficacité.

ANNEXE B

ÉTAT DE SITUATION DES CENTRES DE TRI DES RÉSIDUS DE CRD (construction, rénovation, démolition) EN ESTRIE et au CENTRE-DU-QUÉBEC--- MARS 2018

Note:

Depuis près de 2 semaines, j'ai eu du temps pour faire quelques recherches. Je voulais connaître la situation de la récupération et du recyclage des résidus de CRD dans notre région immédiate et dans l'Estrie. Mais comme nous sommes adjacents à la région du Centre-du-Québec, j'ai aussi cherché à comprendre comment cela se passait dans cette région puisque de toute façon nous sommes plusieurs municipalités à faire affaire avec celle-ci pour les matières résiduelles. Il m'apparaît essentiel de connaître cela pour faire une évaluation adéquate en terme économique entre autres.

PAR Caroll McDuff

A) Centre de tri et centre de transbordement pour les CRD

Il faut bien cerner la différence entre les deux. Par exemple, les écocentres municipaux sont principalement des centres de transbordement bien qu'un certain tri peut s'y faire dépendant des facilités et du nombre de conteneurs ou d'espace disponibles. C'est le cas à l'écocentre d'Asbestos qui a 3 aires de réception différenciées. D'autres lieux comme ici à Danville reçoivent tout pêle-mêle dans le même conteneur. La plupart des écocentres ou aires de réception municipale en Estrie envoient leurs résidus CRD vers des centres de tri après.

Les véritables centres de tri en CRD en Estrie sont à peu près tous l'initiative d'entrepreneurs qui offrent déjà un service de conteneurs aux entrepreneurs et/ou aux particuliers. Les principaux de ce type sont ceux de Coaticook (Conteneur Coaticook 2010 inc.), de Stoke (Gestion Michel Couture), de Mégantic (Sanitaire Lac-Mégantic). Il y a aussi bien sûr, celui de Bury (Valoris), mais dans ce cas il appartient à une régie publique (Sherbrooke). Toutefois le gros de nos CRD semble prendre actuellement cette destination.

Certains se spécialisent dans la catégorie agrégats soit le béton et la brique et aussi l'asphalte. Ce sont souvent des entrepreneurs en construction ou des excavateurs qui vont récupérer et parfois traiter sur les sites de construction en concassant le béton par exemple.

B) Les particularités de chaque site de tri en résidus CRD

1- Le site de Bury

C'est le plus gros en Estrie et là tout se fait à l'intérieur. Ils ont eu et ont encore des problèmes financiers de sorte que leur prix à la tonne a pratiquement doublé depuis l'automne dernier. Mais il semble que le déficit de cette régie soit aussi dû au fonctionnement des deux écocentres de Sherbrooke. Cela reste à valider. Étant donné sa grosseur ce n'est pas un site à visiter pour nous car trop différent de ce qu'on pourrait avoir. Ce centre fonctionnerait à 50 % de sa capacité actuellement et fait l'objet de certaines critiques. Mais il est important, car nous y envoyons actuellement une partie de nos résidus CRD.

2- Le site de Coaticook (Conteneurs Coaticook 2010)

Les entrepreneurs qui possèdent ce site ont deux activités principales: un site de tri de CRD et une autre entreprise style '*cour à scrap*' qui elle, reçoit beaucoup de métal. Selon eux c'est en bonne partie grâce à cette dernière que le centre de tri peut survivre, car il faut savoir qu'un centre de tri en CRD est plus au ralenti durant l'hiver; ils conservent en moyenne 3 personnes et deux camions sur la route l'hiver alors que c'est plus que le double à peu près l'été. Ils traitent 6000 t/an au centre de tri. Ils travaillent tout à l'intérieur entre autres parce qu'ils ne seraient pas très loin d'un quartier résidentiel. Ils ont 180 conteneurs à leur disposition toute l'année. Ils reçoivent des CRD de partout et, ce qui semble assez rare dans le domaine, ils ont trouvé une filière pour le recyclage partiel des bardeaux d'asphalte à Montréal (cimenterie); et aussi pour le gypse qui partout ailleurs semble aller à l'enfouissement. Autre fait à noter ils ne reçoivent pas de bois, car ils ne sont pas autorisés par leur CA. D'ailleurs le traitement du bois ne peut pas se faire à l'intérieur, du moins à cette échelle, car cela prend trop de place. Le traitement du bois fait aussi plus de bruit. Parmi les matières dites agrégats (béton, brique et asphalte) ils traitent les bétons non armés et non pollués à l'uréthane ce qui peut être le cas relativement souvent. Ils reçoivent la brique et très peu d'asphalte. Ils traitent aussi la céramique et la porcelaine. Le styromousse va à l'enfouissement de même que la laine minérale.

Quant aux coûts ils demandent 105 \$/t aux entrepreneurs et 110 \$/t aux particuliers. Si on utilise leurs conteneurs, c'est 90 \$/t en moyenne. L'enfouissement dans cette région coûte 150 \$/t. Une autre chose à signaler c'est le fait que dans cette MRC il existe des écocentres mobiles cad que chaque municipalité voit arriver un système de conteneurs pour divers dépôts, dont les CRD, à différents moments de l'année. Enfin le principal désagrément vis-à-vis l'entourage à leurs yeux, même s'ils le considèrent minime, c'est le va-et-vient des camions, plus important ipso facto tous les lundis et vendredis, mais en moyenne cela peut-être entre 20 et 30 camions/jour pour le tonnage qu'ils reçoivent. On parle ici des mois en dehors de l'hiver.

Aussi ils seraient prêts à recevoir une délégation de notre côté et selon l'intervenant du MDDELCC ce serait sans doute le centre qui risque le plus de ressembler à ce qui pourrait s'implanter ici d'autant plus qu'ils ne seraient pas loin d'un quartier résidentiel.

3- Le site de Stoke (Gestion Michel Couture)

Ce centre fonctionne depuis 10 ans et traite tout à l'extérieur. Leur site est très retiré par rapport aux plus proches résidences. Six camions par jour y circuleraient en moyenne. À la base le propriétaire, c'est un entrepreneur en location de conteneurs comme c'est souvent le cas ailleurs. Pour les CRD il en coûte de 80\$ à 90 \$ /t pour les y amener. Quant aux matériaux qu'ils reçoivent ils ne prennent à peu près pas de béton, matière que peu de centres veulent disent-ils, car pollué trop souvent entre autres choses. Ils reçoivent la brique pour les particules, évidemment le métal, le bois aussi, car ils ont un broyeur. Bien sûr ils reçoivent du gypse qui va à l'enfouissement comme souvent, et du styromousse pour lequel il semble depuis peu qu'il y ait une filière de recyclage à Sherbrooke; aussi des plastiques, mais pour la rentabilité dans ce cas, comme pour le styromousse, cela prend beaucoup de volume étant donné que tout se rentabilise au poids. Enfin les bardeaux d'asphalte vont à l'enfouissement de même que les laines minérales.

4- Le Centre de tri de Saywerville (peu d'informations à date)

Mais ce ne semble pas être un joueur important.

5- Sanitaire Lac-Mégantic

C'est un gros joueur qui reçoit tout résidu de CRD mais parce que c'est une entreprise aux multiples facettes, elle semble se tirer d'affaire assez bien.

Informations de leur site internet:

Champs

d'action

Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc œuvre principalement dans la gestion de matières résiduelles ainsi que dans la récupération de fer et métaux non ferreux. Nous possédons notre propre installation de centre de tri et une division achat des métaux alimentés en partie par notre service de conteneur. Nos services sont offerts à la population en général, aux industries ainsi qu'aux organismes et municipalités des régions de l'Estrie et de la Beauce.

Services complets pour l'ensemble de vos besoins

- **Service de consultants des matières résiduelles ;**
- **Location de conteneurs à rebuts de 12 à 42 verges cubes ;**
- **Démolition et démantèlement ;**
- **Transport de rebuts secs ;**
- **Achat, récupération et transport de vieux métaux ;**
- **Transport d'eau potable.**

Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. possède l'un des premiers centres de tri extérieur au Québec. Les équipements ont été pensés et conçus sur mesure afin d'accroître la capacité de tri et de récupération de la compagnie. Ce montage, conçu par le propriétaire et son équipe, récupère présentement plus de 84 % de la matière reçue.

Les matériaux proviennent en partie des secteurs de la construction, de la démolition et de la rénovation. Il s'agit également de bois contaminé, de fibre de verre, de plastique, d'asphalte, de béton et de métaux de tout genre. De plus, certaines matières telles que le textile, les matériaux électroniques et informatiques bénéficieront d'une deuxième fonction d'ici peu. Par ailleurs, tous les matériaux secs arrivent en quantité industrielle par conteneur. La quantité reçue au cours d'une année totalisent plus de 100 000 verges cubes.

Certaines municipalités voisines ont même signé une entente avec Sanitaire Lac-Mégantic donnant la possibilité à leurs citoyens d'acheminer leurs débris de construction gratuitement jusqu'à un maximum de 4 tonnes. Ce projet, adopté depuis peu, permet d'éviter que des matériaux recyclables se retrouvent dans des sites d'enfouissement ou dans des dépôts clandestins. C'est donc une façon peu coûteuse pour le client de disposer de ses rebuts de démolition, construction ou rénovation et c'est bon pour l'environnement.

C) Les centres de tri en CRD du Centre-du-Québec

1- Situation générale

Côté Centre-du-Québec, non loin de Danville, plusieurs municipalités d'ici ont déjà fait affaire avec le Centre de tri de Warwick, maintenant devenu un centre de transbordement. Yergeau a déjà transféré des CRD à cet endroit qui est une entreprise en association avec La Sablière de Warwick, entreprise oeuvrant dans plusieurs domaines: génie civil, asphalte, conteneurs, sable, etc.

Pour les CRD, jusqu'à sa transformation récente en lieu de transbordement, le centre de tri travaillait de concert avec Gaudreau environnement de Victoriaville pour recevoir ces résidus. Toutefois les deux organisations ne feraient plus de tri élaboré et enverraient leurs CRD à l'entreprise Enfouiebec de Bécancour. Cette dernière entreprise possède un centre de transbordement à Princeville.

Drummondville compte au moins un centre de tri en CRD et il y en aurait un autre en projet peut-être (à valider).

2- Le cas de Warwick

J'apprenais de l'entreprise elle-même le 18 mars que leur centre de tri est devenu un centre de transbordement seulement. La principale raison invoquée est le manque de tonnage en résidus CRD. Avec Gaudreau ils recevaient environ 8000 t, et de ce tonnage 3500 t arrivaient à Warwick. Dans ce domaine c'est la guerre pour la survie m'a dit l'intervenant.

3- Entreprise Blanchard de Drummondville (Jean-Paul Blanchard et fils)

Infos de leur site internet:

*Blanchard et fils compte sur **un centre de tri à la fine pointe de la technologie** pour accomplir ses opérations efficacement selon les normes environnementales les plus strictes. Voici les étapes clés de notre processus de triage :*

1 – Déchargement des matières

À l'arrivée des camions, les matières recyclables sont déposées dans la salle de réception pour être acheminées via un convoyeur, au tablier d'alimentation pour finalement être transporté mécaniquement à la salle de tri.

2 – Étape de pré triage

Le pré tri consiste à retirer les matières non recyclables, les gros rebuts ainsi que les pellicules de plastiques qui peuvent endommager l'équipement.

3 – Tri mécanique

Une fois les matières libres de rebuts nuisibles, les matières recyclables passe à l'étape du tri mécanique afin de les séparer par groupe. Ainsi, le verre, les fibres (papier et carton), le métal et le plastique sont séparés et prêts pour la prochaine étape. Les rebuts non recyclables sont laissés sur le convoyeur afin de les acheminer au site d'enfouissement.

4- Tri des matières

Les matières sont triées selon plusieurs catégories : bois, béton, gypse, métaux ferreux et non-ferreux, bardeaux d'asphalte, plastiques et fibres. Lorsque séparées, celles-ci sont disposées dans des cases spécifiques pour, par la suite être acheminées chez les recycleurs.

5- Tri des fibres et du plastique

Nous disposons d'un emplacement et des équipements nécessaires pour le tri et la mise en ballots des fibres et des différents types de plastique. Lorsque que cette opération terminée, ceux-ci seront chargés dans des remorques pour être expédiés chez les recycleurs.

Leurs services desservent la MRC de Drummond et aussi celle de la région de Sorel pour les CRD. En outre ils possèdent un centre de transbordement à Princeville.

CONCLUSION

Après mes recherches et quelques contacts de personne à personne auprès d'entrepreneurs dans le domaine de même que suite à une longue conversation avec le responsable régional du ministère pour le suivi des CA, voici mes principales conclusions qui devraient orienter en partie les questions que nous aurons à poser à l'entrepreneur/promoteur du projet de Danville:

- la majorité des entrepreneurs qui offrent le service de tri pour les résidus de CRD proviennent d'entreprises qui offrent déjà parfois plusieurs services connexes ou qui sont reliées d'assez près au milieu de la construction (excavateurs, entrepreneurs en construction, propriétaire de sablière, démolisseurs, etc. Tous semblent au moins offrir des services de conteneurs.
- Le métal est le résidu de CRD le plus payant (environ 200 \$ la tonne, puis c'est le bois avec environ 25\$ à 30\$ la tonne. Ces prix ont une caractéristique commune: ils varient beaucoup. Le métal récupéré semble fondamental pour la survie de tout centre de tri en CRD sauf si l'entreprise a en parallèle un certain nombre d'activités qui peuvent compenser financièrement.
- Pour les résidus nommés agrégats, comme le béton, la brique ou l'asphalte, les centres en opération n'appliquent pas tous les mêmes politiques ou n'ont pas tous le même intérêt; cela dépend de leur équipement. Mais au total ce sont les résidus les plus recyclés (après le métal et le bois) et ceux qui déterminent le plus la quantité de tonnage reçu. Le béton soit qu'il soit armé ou non, pollué ou non par le polyuréthane prend des destinations différentes.
- le tonnage reçu est un facteur-clé de réussite pour un centre de tri et l'expérience de Warwick devrait nous inciter à poser plusieurs questions à la fois en allant là-bas, mais aussi pour notre promoteur ici.
- les résidus tels que le gypse, la laine, le styromousse, le bardeau d'asphalte vont la grande majorité du temps à l'enfouissement
- le plastique et le carton sont recyclés le plus souvent
- le centre le plus pertinent à visiter pour nous serait le centre de tri de Coaticook à cause de sa proximité de la ville et à cause de son tonnage
- enfin les deux balises qui peuvent permettre de faire un suivi approprié et susceptible de mener plus tard à une acceptabilité sociale sont d'une part les conditions d'autorisation du certificat d'autorisation et la réglementation de la Ville de Danville; comme on dit souvent: le diable est dans les détails !